

4 DÉCEMBRE 2014

>> LE 4 DÉCEMBRE : AVEC LA CGT, REVENDIQUONS UNE ACTION SOCIALE INTERMINISTÉRIELLE DIGNE DE CE NOM !

Les instances chargées de la mise en œuvre de l'action sociale interministérielle – qu'il s'agisse du comité Interministériel d'action sociale (CIAS, instance nationale) ou des sections régionales interministérielles de l'action sociale (SRIAS, instances régionales) – ont pour objet l'amélioration des conditions de vie des agents et de leurs familles.

L'action sociale est notamment constituée par les prestations spécifiques que l'administration accorde à ses agents actifs et retraités.

Les orientations sont fixées par le ministre chargé de la Fonction publique après saisine du CIAS au sein duquel les agents sont représentés par les différentes organisations syndicales.

Pour l'UGFF-CGT, l'action sociale interministérielle doit reposer sur :

- La participation des personnels à sa définition et sa gestion via le CIAS,
- Le financement conjoint de l'administration et de l'agent bénéficiaire,
- La proportionnalité, c'est-à-dire la modulation du montant des aides en

fonction des revenus et de la situation familiale de l'agent.

La CGT estime que l'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents par :

- Une action sociale collective ou individuelle qui les accompagne dans leur vie.
- Une action relative à la famille, aux enfants, à la petite enfance, au logement et à la restauration.
- Une action sociale relative aux vacances, aux loisirs, à la culture, aux sports.

L'UGFF-CGT défend l'idée d'un développement des synergies, de la solidarité pour faciliter l'accès aux vacances, à tarif social, d'un plus grand nombre d'agents.

L'UGFF-CGT développe une conception de l'action sociale qui englobe, sous le même vocable et sans ligne de partage, des actions ayant trait à la vie professionnelle, la vie privée et la solidarité. Pour l'UGFF-CGT, l'action sociale interministérielle ne saurait constituer un élément de la politique salariale.

L'UGFF-CGT lutte pour que tous les

agents actifs et pensionnés et leurs ayants droit, fonctionnaires et non titulaires, rémunérés ou non sur le budget de l'Etat aient accès à l'action sociale interministérielle (ASI). L'UGFF-CGT n'acceptera pas que l'Etat employeur priorise tel ou tel groupe d'agents.

Grâce aux batailles menées par l'UGFF-CGT, les agents de l'état affectés dans les établissements publics nationaux à caractère administratif peuvent désormais bénéficier des prestations de l'ASI, sur demande de leurs établissements.

Alors que le gouvernement ne cesse de réduire les dépenses publiques, l'UGFF-CGT mène activement bataille pour l'augmentation significative des moyens budgétaires alloués à l'action sociale interministérielle.

En 2013, 134 millions d'euros dont 127 millions d'euros ont été dépensés en crédit de paiement.

En 2014, 125 millions d'euros, dont 122 millions d'euros sont programmés en crédit de paiement.

**L'ACCES A UNE ACTION SOCIALE INTERMINISTÉRIELLE
POUR TOUS: AGENTS, ACTIFS ET PENSIONNÉS,
TITULAIRES OU NON, ET LEURS AYANTS-DROIT
UNE ACTION SOCIALE INTERMINISTÉRIELLE DE
QUALITÉ QUI AMÉLIORE LES CONDITIONS DE VIE
DANS LES DOMAINES DE LA PETITE ENFANCE, DU
LOGEMENT, DE LA RESTAURATION, DES VACANCES,
DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES SPORTS.**





POUR LE BUDGET DE L'ACTION SOCIALE INTERMINISTÉRIELLE, L'UGFF CGT REVENDIQUE :

Une sanctuarisation des crédits à hauteur de 3% de la masse salariale et des pensions et de 1% pour le logement ainsi que la pérennisation et la consolidation de l'ASI au moyen de textes législatifs et réglementaires.

Pour le développement d'une restauration digne de ce nom :

L'UGFF CGT se prononce et milite pour une restauration collective solidaire, de qualité, de proximité, à tarif social... **C'est un acte de santé publique !**

La CGT lutte pour le droit et l'égalité d'accès à une restauration collective pour les actifs et les retraités avec une tarification sociale par la prise en compte des seuls produits alimentaires nécessaires à la fabrication du repas, en tout état de cause le tarif ne doit pas dépasser en moyenne la valeur d'un point d'indice.

La CGT milite pour la pérennisation et le développement d'une restauration collective de qualité participant de la santé publique, une restauration collective de proximité garantissant l'accès au plus grand nombre et la continuité du service public.

Pour y parvenir, l'UGFF CGT revendique :

- » Une augmentation de la participation des employeurs, en particulier par l'extension et l'augmentation de la prestation repas à plus d'agents,
- » Une TVA relative à la restauration sociale collective et solidaire à taux zéro,
- » Une meilleure maîtrise par les acteurs sociaux des conditions dans lesquelles les restaurants sont gérés (taux de fréquentation, coût des marchandises, charges etc.),
- » Une modalité de calcul sur la base d'un plat principal et de deux périphériques (entrée ou dessert),
- » Une tarification sociale identique d'une unité de restaurant à une autre sur tout le territoire.

LE 4 DÉCEMBRE 2014
PAR LA LUTTE ET PAR LE VOTE
AVEC LA CGT

CHANGEONS LA DONNE

POUR LA RESTAURATION, L'UGFF CGT REVENDIQUE :

- ✓ La prise en compte des horaires variables et du temps dont dispose chaque agent pour déjeuner. Pour l'UGFF CGT l'amplitude horaire des restaurants inter-administratifs (RIA) doit être adaptée aux besoins des agents.
- ✓ L'embauche de personnels et le maintien des agents publics mis à disposition pour la gestion des restaurants.
- ✓ Que la gestion soit concédée ou directe, elle se prononce pour le respect du droit du travail et des conventions collectives pour les salariés qui ne sont pas agents de la Fonction Publique,
- ✓ La réhabilitation des restaurants interministériels aux normes d'hygiène et de sécurité au moyen d'un plan de financement conséquent,
- ✓ Qu'à chaque cité administrative construite corresponde une mise en place de restauration collective à l'image des crèches prévues.
- ✓ Que soit examinée par la commission restauration SRIAS toute modification dans la gestion d'un restaurant administratif interministériel financée par des crédits sociaux.
- ✓ L'utilisation des produits issus de l'agriculture biologique ...
- ✓ Des plats fabriqués à base de fruits et légumes frais, de viande d'origine contrôlée, par l'entrée de produits alimentaires biologiques issus de filières courtes etc...

L'UGFF CGT milite activement pour une restauration collective de qualité dans des conditions d'hygiène et de sécurité irréprochables !



Garde d'enfant, logement, vacances, restauration,... Gagnons de nouveaux droits avec la CGT !

POUR LE LOGEMENT, L'UGFF CGT REVENDIQUE :

- » L'augmentation de l'aide Individuelle à l'installation des Personnels (AIP),
- » Des réservations conventionnelles de logements sociaux pour les agents sur l'ensemble du territoire,
- » Des moyens supplémentaires pour le logement d'urgence,
- » La création d'un outil national (défini et géré par les représentants du personnel) dédié au logement avec des antennes au niveau régional,
- » La création d'un outil informatique centralisant l'ensemble du parc immobilier interministériel.

POUR LES VACANCES, L'UGFF CGT REAFFIRME LE DROIT AUX VACANCES POUR TOUS !

Dans un contexte politique nauséabond voulant faire passer les fonctionnaires pour des nantis, **L'UGFF CGT réaffirme le DROIT aux vacances pour TOUS !** Le pouvoir d'achat des fonctionnaires est en constante baisse et la paupérisation des agents n'est plus une vue de l'esprit mais une réalité !

Résultat: les agents partent de moins en moins en vacances !

Le chèque vacances est un titre nominatif qui peut être remis aux collectivités publiques ou à des prestataires de service agréés en paiement de dépenses de vacances sur le territoire national (transport, hébergement, repas, activités de loisir). Or, l'éligibilité des agents est appréciée en fonction de leurs ressources et de leur situation familiale.

POUR LES VACANCES,

L'UGFF CGT REVENDIQUE :

La neutralisation des primes dans le calcul du barème pour les ultras marins, de façon à rendre les agents affectés dans les DOM TOM éligibles aux chèques vacances. Par ailleurs, L'UGFF CGT poursuivra sa bataille pour les agents les plus jeunes (- 30 ans), pour lesquels elle a gagné une bonification de leur épargne par l'Etat de 35%.

L'UGFF CGT REAFFIRME L'EGALITE FEMME/ HOMME !

Dans une perspective d'émancipation et de progrès social, l'UGFF CGT combat les inégalités de sexe, les idées et les comportements sexistes, les stéréotypes «culturels» qui tendent à justifier et perpétuer les inégalités entre les femmes et les hommes. Ces stéréotypes relatifs à la place des femmes se retrouvent aux niveaux familiaux.

Dans la Fonction publique, les femmes sont largement majoritaires (59,9 %) mais seulement 13% appartiennent à la haute Fonction publique. Aussi, afin de garantir une meilleure articulation entre vie personnelle et vie professionnelle, l'UGFF lutte pour que l'action sociale interministérielle participe à la fin de toutes les formes de discriminations.

POUR LA PETITE ENFANCE ET L'ENFANCE, L'UGFF CGT REVENDIQUE :

- ✓ Des réservations de places en crèches pour la garde collective des enfants,
- ✓ Le rétablissement de la tranche d'aide minimale du CESU (sa suppression exclue 41 % des bénéficiaires !),
- ✓ La création d'un CESU majoré dit «monoparental»,
- ✓ La mise en place d'une «aide aux études» pour soutenir les agents dont les enfants poursuivent des études.



JE DONNE DE LA FORCE À MON CHOIX!



ÉLECTIONS FONCTION PUBLIQUE

4 décembre 2014

**GAGNONS UNE ACTION
SOCIALE QUI CONTRIBUE
RÉELLEMENT À AMÉLIORER
LES CONDITIONS DE VIE
DES AGENTS !**

**GAGNONS UNE ACTION
SOCIALE PORTEUSE DE
VALEURS DE SOLIDARITÉ,
DE PARTAGE, D'AIDE AUX
PLUS DÉMUNIS !**

**GAGNONS UNE EGALITÉ
D'ACCÈS AUX PRESTATIONS
D'ACTION SOCIALE, POUR
TOUS LES AGENTS QU'ILS
SOIENT FONCTIONNAIRES
OU CONTRACTUELS!**

**GAGNONS UNE
ACTION SOCIALE
INTERMINISTÉRIELLE
AMBITIEUSE, DE QUALITÉ
ET AU NIVEAU DES BESOINS
DES FONCTIONNAIRES,
AGENTS NON TITULAIRES,
ACTIFS ET RETRAITÉS!**

VOTEZ



www.cgt.fr